

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20230619-SMABT230601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

## SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 19 JUIN 2023

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 31 mai 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

En présence également de :

Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléante de

M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUÏ, M. Frédéric GAMBLIN, M. Christian DEMAY, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean DESESSART, Mme Martine BORGEO, M. Luc CHAPOTON, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 06/19-03 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du SMABT,

**CONSIDERANT** que la section investissement du compte administratif de l'exercice 2022 ne fait ressortir aucun besoin de financement ;

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 2 773 640,78 € ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'UNANIMITE les conclusions suivantes :

---

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Au compte R002 un montant de 2 773 640,78 € pour le financement de la section de fonctionnement ;



**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé